



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**12-04-2017-06**

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Procuration : 2  
Votants : 13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 12 avril 2017**

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

**Pouvoirs** : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ  
Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

**Absente** : Mme BERT

**Secrétaire de séance élue** : M. BAZIARD

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 ASSAINISSEMENT**

Le Maire et Mme LOQUET rejoignent la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de l'assainissement 2016,

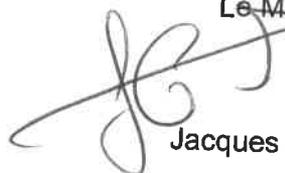
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget assainissement et du compte de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

  
Jacques CLAVÉ (M. CLAVÉ)

